

DÉCEMBRE - JANVIER 2026 | N°386

LE BULLETIN MUNICIPAL DE COUFFÉ

www.couffe.fr

Ville de Couffé

IntraMuros Couffé



Couffé INFO



Cotissement de la Tricotière



COUFFÉ

Mot du Maire



Chères Coufféennes, chers Coufféens,

La commémoration du 11 novembre et le Téléthon ont enregistré une belle participation. Merci aux nombreuses personnes présentes et aux organisateurs.

Notre commune a obtenu sa première fleur dans le cadre des Villes et Villages Fleuris. Ce label vient récompenser le fruit du travail des agents, des élus et des citoyens de la commission espaces verts qui œuvrent depuis le début du mandat sur ce projet. Merci à eux. Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, la commune a également été labellisée « Village citoyen ».

Les travaux de restauration de la confluence du Donneau et du Beusse sont terminés. Ils laissent place à un site embellie qui va renforcer la continuité écologique des trois cours d'eau concernés.

La végétalisation de la cour de l'école Hugues-Aufray est en phase d'achèvement avec la plantation de 30 arbres et les aménagements à effectuer par les parents d'élèves. La voie douce « Bourg - Charbonneau » est également terminée et déjà très empruntée. Son inauguration est prévue le 13 décembre, à laquelle vous êtes toutes et tous cordialement invités.

Dans ce bulletin, il vous est fait un point sur l'évolution du futur lotissement de la Tricotière. Afin de clarifier la situation et de mettre un terme aux rumeurs qui circulent sur les délais de réalisation, nous tenons à préciser que nous sommes confrontés à des mesures réglementaires, notamment environnementales auxquelles nous ne pouvons pas nous y soustraire. Depuis septembre 2021, date d'acquisition des terrains, les élus travaillent avec les services de l'État et divers organismes pour mener à bien ce projet et en faire un lieu agréable à vivre pour ses futurs habitants. Hélas, si les délais vous semblent longs, je peux vous affirmer que nous en sommes les premiers pénalisés et désolés.

Vous trouverez également dans ce magazine, certaines recommandations relatives au bien vivre dans la commune. Dans le dernier Couffé info, je relatais les incivilités en matière de sécurité routière. Il en est de même pour celles, inacceptables, de la vie courante, notamment au niveau des dépôts sauvages et de l'errance des animaux domestiques (chiens en diégation, déjections, aboiements intempestifs...). Je tiens à rappeler qu'il existe des réglementations en la matière et que, pour le respect des citoyens et de nos agents, ces dernières doivent être appliquées.

En raison de la période pré-électorale, les élus n'assureront pas la distribution du bulletin municipal courant janvier. Celui-ci sera remis dans votre boîte à lettre.

Les voeux de la municipalité se dérouleront le dimanche 11 janvier à 10 h 30 à la salle polyvalente. Nous vous espérons nombreux pour ces derniers voeux de la mandature. Dans l'attente de vous y rencontrer, je vous souhaite avec l'ensemble des élus et des agents municipaux de belles et joyeuses fêtes en famille et entre amis. Qu'elles soient signes de joie, de fraternité et de solidarité.

Daniel PAGEAU
Maire de Couffé

Couffé Info

Directeur de la publication : Daniel Pageau, Maire - **Rédaction** : le Maire, les commissions, service communication, associations, Compa, - **Mise en page** : service communication - **Impression** : Pano Ancenis - 02 40 98 11 00 - **Crédit photos** : Mairie, Compa, Ouest-France, associations locales, Freepik - Ce bulletin est imprimé sur du papier recyclé - **Tirage** : 650 exemplaires - **Dépôt légal** : décembre 2025.

Séance du mercredi 13 novembre 2025

PRÉSENTS : BRULÉ Joseph, CAPPAL Antoine, CHEVALIER Charles, COTTINEAU Cécile, DELANOUÉ Frédéric, FEILLARD Sylvie, GOURET Laurent, GUYONNET Émilie, JOUNEAU Daniel, LE MOAL Sylvie, MBILEMBI BOMODO Eugénie, PAGEAU Daniel, RICHARD Thierry, SALOMON Florence, SOULARD Éric, TERRIEN Yves, THOMINIAUX Leïla, VALEAU Roseline, VIGNOLET Céline.

EXCUSÉS : BLANDIN Fabrice, LELAURE Suzanne.

ABSENTS : BARTHÉLÉMY Fabrice, BOUCHEREAU Félix.

Comptes-rendus complets des conseils municipaux sur www.couffe.fr rubrique kiosque

Convention avec l'école de musique Arpège

Les élus ont validé la signature de la convention entre l'association Arpège et la mairie de Couffé. Par cette convention, la mairie adhère à l'école de musique à hauteur de 2 €/hab. Cette convention permet aux Coufféens de prendre des cours de musique au tarif adhérent.

Protection sociale complémentaire : convention de participation

Pour se mettre en conformité avec la réforme de la protection sociale dans la Fonction Publique Territoriale, le conseil municipal valide la participation municipale de 15 € brut/mois/agent. De plus, la municipalité donne mandat au centre de gestion pour la réalisation d'une mise en concurrence pour la couverture risque santé des agents pour 2026.

Création des postes d'agents recenseurs

Dans le cadre du recensement INSEE de la population coufféenne, il est décidé de créer quatre postes d'agents recenseurs pour mener à bien cette opération.

Renouvellement du marché ENT e-primo

Le prochain marché e-primo couvrira la période 2026-2030. Il permettra à toutes les communes de l'académie qui adhéreront au groupement de commandes de continuer à doter l'école d'une ENT (espace nu-

mérique de travail). L'intégration et l'hébergement de la solution libre Open ENT NG est spécialement adaptée aux écoles primaires et est plébiscitée par les enseignants et les familles. Cet outil permet de développer la communication entre eux. C'est également un espace de travail pour les élèves.

Signature de contrat avec GOAL

Le Groupement Ouest d'Achats Libres est une centrale de référencement dans le domaine de la fourniture de produits alimentaires pour la restauration collective. Afin de diminuer les charges, le conseil municipal valide la signature d'un contrat avec la centrale à compter du 1^{er} décembre pour une durée d'un an. L'adhésion est gratuite.

Accompagnement par TE44 pour le développement du parc éolien

Les élus valident la convention entre TE44 et la mairie de Couffé. Elle encadre les modalités de mise à disposition des services de TE44 pour accompagner la mairie au développement du projet d'extension du parc éolien Les Hautes Landes. L'accompagnement porte sur l'expertise technique et la mise en œuvre du projet.

Prochaine séance :
18 décembre

Liaison cyclable Ligné - Couffé-Ancenis-Saint-Géron

L'assemblée approuve le tracé retenu par le département pour la liaison cyclable de Ligné à Ancenis-Saint-Géron en passant par Couffé. Elle approuve également le principe de remise des aménagements à la commune après les travaux et le principe selon lequel chacun entretient ses voiries.

Projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGID)

Les élus ont émis un avis favorable au projet de réorganisation et d'information de l'accès au logement social sur le plan intercommunal.

Visite au Sénat

Suite à une invitation de la sénatrice Karine Daniel pour visiter le Sénat, les élus valident l'inscription des crédits nécessaires pour l'organisation de cette journée au budget principal 2026. Cette visite est ouverte aux membres du CCE, aux bénévoles de l'aide aux devoirs et pédibus et aux élus.

Cadeau au personnel communal

À l'occasion des fêtes de fin d'année, un cadeau d'un montant de 50 € est offert à l'ensemble des agents en poste au 2 décembre 2025.



Avenue de la Roche

Suite à la concertation avec les riverains il a été décidé que le sens interdit de l'Avenue de la Roche sera maintenu. La notion «sauf riverains» est supprimée. Toutefois, le sens interdit débutera à environ 50 mètres du rond-point. La nouvelle signalisation sera installée dans les prochaines semaines. En attendant, la gendarmerie a été sollicitée pour effectuer des contrôles.

Rétrospective

Retour sur les dernières semaines...

Cette année encore, les enfants du Conseil Communal des Enfants ont participé à la création de nouvelles décos de Noël avec le groupe de bénévoles. Un moment joyeux comme un avant-goût des fêtes de fin d'année.



Une soixantaine de personnes ont participé à la cérémonie commémorative du 11 novembre. Anciens combattants, épouses et veuves, élus, jeunes conseillers ont rendu hommage aux Coufféens morts pour la France, accompagnés par l'harmonie de Couffé.



Le Téléthon s'est déroulé plus tôt cette année. Pour autant, la fréquentation a été bien présente. La marche nocturne a amené près de 100 randonneurs qui ont pu redécouvrir la campagne coufféenne avec une pause à la Lande pour déguster un morceau de brioche. Un rendez-vous toujours attendu par les Coufféens.



Ils étaient nombreux à s'être déplacés mardi 4 novembre pour découvrir le nouvel aménagement programmé dans les prochains mois à la Gruère. 48 personnes ont pu découvrir et émettre quelques remarques sur le projet qui globalement fait la satisfaction de tous.



Les personnes isolées de plus de 60 ans de la commune se sont retrouvées autour d'un goûter le mercredi 12 novembre. Des photos et films réalisés par Pierre Chauveau lors des fêtes communales à la fin des années 70 ont été projetés. Un moment très apprécié qui en appelle d'autres.



Vie municipale

Recensement INSEE

Cette année, Couffé réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. **L'ensemble des logements et des habitants sera recensé à partir du 15 janvier 2026.**

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.



Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimer, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document ni vu un agent recenseur avant le 1^{er} février ? Contactez le service urbanisme de la mairie.

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Couffé, labellisé Village citoyen

Couffé fait partie des 87 collectivités labellisées Villages & Villes Citoyennes parmi 879 candidatures reçues en France. Cette distinction nationale souligne l'engagement de notre territoire en faveur d'une citoyenneté vivante. Être labellisé Village ou Ville Citoyenne, c'est témoigner de notre engagement à développer une véritable culture citoyenne. Cela se traduit par des actions concrètes pour favoriser une participation utile, encourager l'engagement des habitants et renforcer l'éducation à la citoyenneté.

Le label Villages & Villes Citoyennes, placé sous le haut patronage du Président de la République, distingue les communes qui s'engagent durablement à renforcer la participation, la confiance et le dialogue entre citoyens et institutions locales.

La commune s'est vu remettre le diplôme et le panneau lors du 107^e congrès des Maires à Paris.



Première fleur pour la commune de Couffé

La commune de Couffé avait reçu en juin dernier le jury régional pour évaluer les réalisations et les méthodes de travail dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris et dans un souci d'embellissement de la commune, d'amélioration du cadre de vie et de la préservation de l'environnement.

Le 12 novembre dernier, c'est au sein de l'hôtel de la région Pays de la Loire, que la commune a été récompensée de son travail en obtenant sa première fleur.

Pour l'agent aux espaces verts Fabrice, c'est un rêve qui se concrétise.



Vie municipale

Opération boites de Noël solidaire

Ces boites de Noël seront distribuées aux personnes les plus démunies identifiées par les associations locales.

Comment créer ma boite cadeau ?

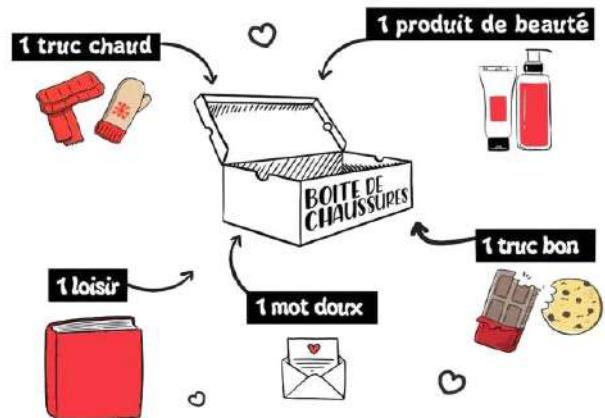
Les boites sont à emballer et à décorer comme un vrai cadeau de Noël !

Merci de respecter le format boite à chaussures pour ne pas faire de jaloux lors de la distribution, de préciser sur le cadeau : M (mixte), H (homme), F (femme) - et éventuellement la taille du vêtement si vous avez mis un vêtement.

Composez votre boîte avec plusieurs petits éléments comme :

- + un article chaud neuf ou en bon état (chaussettes, écharpe, gants, bonnet...)
- + un article bon (chocolats, gâteaux, thé...)
- + un article loisir (jeu de cartes, livres, magazines...)
- + un article produit de beauté (de préférence neuf)
- + un mot doux pour les fêtes de Noël.

Cette action représente un beau geste à la fois simple et fort. N'hésitez pas à faire participer vos enfants pour le petit mot et pourquoi pas un dessin !



Cette opération est plutôt destinée aux adultes qui sont souvent les grands oubliés de Noël. Pensez autant aux hommes qu'aux femmes, que l'on va plus souvent favoriser.

Vous pouvez déposer votre boîte de Noël à la Petite épicerie ou au café Beaufreton à Couffé jusqu'au 16 décembre.

Action citoyenne de plantation bocagère et inauguration de la voie douce

La municipalité invite les Coufféens, à participer à un chantier citoyen de plantation d'arbres le samedi 13 décembre.

Au total, ce sont plus de 400 arbres qui seront plantés sur trois linéaires de haies bocagères le long de la nouvelle voie douce entre le bourg et la zone d'activité du Charbonneau.

Au programme :

- À partir de 8 h au hall de la salle des sports Louis Colas pour le café d'accueil,
- À partir de 8 h 30 au niveau de la route de la Guinière pour la plantation,
- **À 11 h, pause pour participer à l'inauguration de la voie douce à la salle des sports,**
- À 14 h, au village du Vigneau, pour la reprise du chantier de plantation et la mise en place des protections.



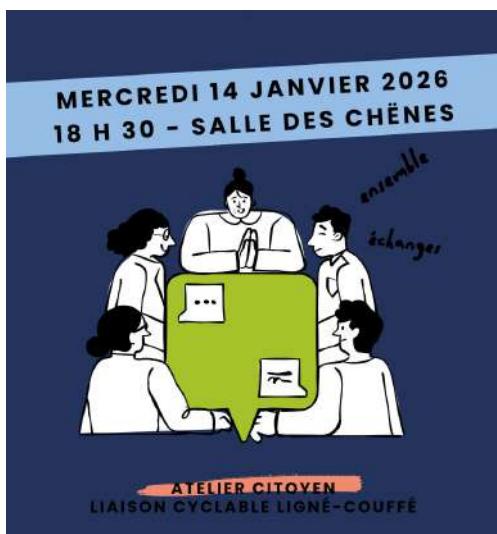
Possibilité d'intégrer au cours de la journée le chantier qui ne nécessite aucune compétence particulière et qui se déroulera dans une ambiance conviviale. Vous serez accompagnés par les membres du groupe extra municipal Plantations bocagères et les outils pourront être fournis.

Pensez à vous munir d'un gilet fluo et d'une tenue adaptée selon la météo.

Merci à tous ceux qui participeront à cette action collective et écologique selon leur disponibilité.

Vie municipale

Atelier citoyen liaison cyclable Ligné - Couffé



Suite au bilan de la concertation tenu en juin dernier par le comité de pilotage, un tracé a été confirmé, permettant d'avancer sur le projet de liaison cyclable entre Ligné et Couffé qui emprunte des voies communales.

Dans ce cadre, le département souhaite organiser un atelier citoyen afin de permettre aux habitants de contribuer à la réflexion sur le projet d'aménagement de cet itinéraire cyclable.

Objectifs de l'atelier :

- Travailler collectivement sur un plan de circulation visant à limiter la circulation automobile sur le tracé retenu.
- Identifier les aménagements possibles le long de l'itinéraire cyclable.

Les habitants des deux communes sont donc conviés à cet atelier le **mercredi 14 janvier 2026 à 18h30** à la salle des Chênes à Couffé.



Le Maire Daniel Pageau, l'ensemble du conseil municipal ainsi que les agents municipaux vous invitent à la cérémonie des voeux le **dimanche 11 janvier 2026 à 10 h 30** Salle polyvalente.

Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de la cérémonie.

De nouveaux défibrillateurs sur la commune



En présence d'une personne victime d'un arrêt cardiaque, chaque seconde compte. Dans ce cas, un défibrillateur peut faire la différence.

La mairie de Couffé a récemment déployé de nouveaux défibrillateurs sur la commune afin d'intervenir plus rapidement.

Sitez à l'extérieur des bâtiments, ils sont accessibles à tous.

Désormais, vous pourrez retrouver un DAE :

- À la mairie
- À la salle polyvalente
- À la salle des sports Louis-Colas
- Au théâtre Althéa.

Zoom sur...

Lotissement de la Tricotière

Le nouveau quartier tarde à voir le jour. Pourtant, les étapes sont franchies les unes après les autres, malgré la complexité réglementaire. Il s'agit d'un projet d'envergure qui vise à relancer la dynamique communale. Un projet structurant, durable et inclusif, conciliant qualité de vie et préservation du patrimoine naturel. Point d'étape.

Un projet au service de la vitalité communale

Depuis près de 4 ans, la commune de Couffé mène, en tant que maître d'ouvrage, des études d'aménagement sur le site de la Tricotière, représentant environ 6 hectares au nord du centre-bourg.

Des études préalables ont été conduites entre 2022 et mi-2023 dans le cadre d'un plan-guide permettant d'identifier les grands principes d'urbanisation du site.

Dans un contexte de tension sur le logement, la commune souhaite favoriser l'accueil de nouvelles familles et accompagner les parcours résidentiels des habitants. **Le projet prévoit à ce stade la création d'environ 130 logements**, intégrant des terrains à bâtir, des logements collectifs et intermédiaires, et notamment des logements locatifs sociaux et des logements en accession abordable. Cette diversité permettra de répondre à tous les profils d'habitants et de renforcer la mixité sociale, un objectif fort de la politique communale.

Depuis 2024, le projet est entré dans une phase opérationnelle, incluant l'affinement de l'esquisse (voir ci-contre), la définition de la stratégie environnementale et la préparation des démarches réglementaires.

La commune est accompagnée par Loire-Atlantique Développement, en tant que maître d'ouvrage délégué.

Un aménagement fondé sur la sobriété foncière et la biodiversité

Le projet est conforme au principe d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels. Cette réglementation s'impose, et implique de concevoir un quartier compact et paysager, garantissant la préservation des continuités écologiques et des vues sur le paysage rural environnant.



Une gestion durable de l'eau et de l'énergie

Conçu avec l'appui du bureau d'études Artelia, le projet intègre une gestion naturelle et maîtrisée des eaux pluviales. Des bassins d'infiltration paysagers et un réseau de noues permettront d'assurer un fonctionnement hydraulique global et respectueux du milieu naturel.

Une fin d'année 2025 consacrée aux démarches réglementaires

Cette fin d'année 2025 marque une avancée majeure dans la conception du futur quartier. Elle est consacrée à la finalisation des dossiers réglementaires au titre du Code de l'environnement de la Loi sur l'Eau (étude d'impact, dossier

...la tricotière



de dérogation espèces protégées, dossier loi sur l'eau). Ces documents permettront une instruction complète par les services de l'Etat tout au long de l'année 2026, en vue d'obtenir une autorisation environnementale à l'automne 2026.

En parallèle, la maîtrise d'œuvre urbaine et technique, assurée par l'Atelier Sites & Projets et Artelia, travaille à la mise au point de l'Avant-Projet (AVP) du premier périmètre d'aménager (PA1) de la tranche Ouest, permettant à la maîtrise d'ouvrage de fiabiliser la programmation et le bilan financier global de l'opération.

Photo non contractuelle



Les prochaines étapes

À l'issue de l'obtention de l'autorisation environnementale envisagée fin 2026, la dernière phase de conception pourra être engagée avec l'élaboration du dossier de Permis d'Aménager, instruit au cours du premier semestre 2027.

Le dossier de projet (PRO) et le dossier de consultation des entreprises travaux (DCE) seront ensuite établis, **pour un démarrage des travaux du premier secteur à l'automne 2027.**

La commercialisation des premiers lots constructibles sera engagée en parallèle, permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants au cours de l'année 2028.

Le coût du projet

- Diagnostic archéologique : 35 700 €
- Études techniques et honoraires : 485 000 €
- Travaux d'aménagement : 2,4 M €
- Frais divers : 202 300 €

Soit un total de 3 123 000 €

Théâtre Althéa



Les fleuves par l'Orchestrale de Nantes

Samedi 13 décembre - 21 h - Théâtre Althéa

Ils avaient rempli la salle en 2023 !

La commission culturelle a donc souhaité réinviter les musiciens de l'Orchestrale dans le cadre de la nouvelle saison culturelle 2025-2026.

« L'Orchestrale de Nantes, sous la direction de Thibault MAIGNAN, est heureuse de vous proposer une soirée exceptionnelle pour son dernier concert de l'année 2025.

Au programme, la nature à travers les impressions et les émotions qu'elle nous procure. Pour ce voyage sensoriel, nous avons choisi d'être guidé par les œuvres de L.V. Beethoven avec sa 6^e symphonie « La Pastorale », puis B. Smetana au fil de « La Moldau » et enfin J. Strauss dansant sur « Le beau Danube bleu ».

Ces chefs d'œuvre seront interprétés par des musiciens enthousiastes et heureux de partager ce moment musical avec vous. »

Pratique : réservation sur www.couffe.fr.

Tarifs : 9 € / 5 € / gratuit - 15 ans.

(le tarif réduit est accordé aux jeunes de 15 à 18 ans, aux étudiants et aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif.)

Le P'tit rossignol - Théâtre et chanson

Samedi 10 janvier 2026 - 21 h - Théâtre Althéa

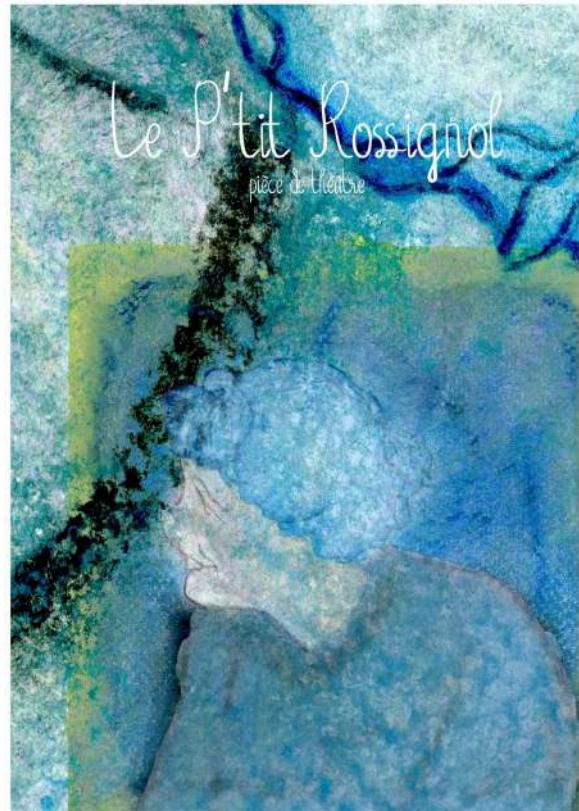
La cuisine de Raymond est silencieuse lorsqu'il rentre chez lui. Sa femme Denise vient tout juste de quitter ce monde, laissant un vide derrière elle.

Il feuillette son vieux carnet, dernier témoignage de sa vie à la ferme, et le fil de ses souvenirs se déroule. Des scènes passées de leur vie à deux se rejouent au rythme des chansons qu'elle chantait, elle, son P'tit Rossignol comme il aimait l'appeler. La venue d'un enfant, la mort d'un chat, les joies et les peines du quotidien paysan des années 50. L'occasion pour Raymond de revoir la Denise, et de lui confier parfois ce qu'il n'a jamais osé exprimer.

Au terme de ce voyage, la douleur de Raymond s'apaise. Il est maintenant prêt à partir, laissant en nous une marque touchante, comme l'écho d'une chanson.

Avec : Maxime Alloyer,
Suzanne Guiho
et Basile Mogica

Réservations en ligne à partir du 15 décembre.



Du côté des associations



Publication du Couffé Info

En raison des élections municipales, le Couffé Info de mars ne pourra pas être diffusé. **Il n'y aura donc qu'un seul numéro du Couffé Info pour février et mars 2026.**

Associations, merci donc d'anticiper vos événements pour les annoncer dans le premier numéro de 2026.

Assemblées générales

Vendredi 16 janvier 2026
Au Temps le Dire à 20 h à la salle des Chênes

Vendredi 16 janvier
Le Comité des fêtes à 19 h 30 à la salle polyvalente.

Les Variétés de Couffé vont de nouveau vous faire vibrer !

Les Variétés de Couffé sont de retour en février 2026 pour un tout nouveau spectacle. Entre rire, surprise, musique et émotion, il y en aura pour tous les goûts.

Notez les dates dans vos agendas et venez chauffer vos mains pour encourager notre troupe au Théâtre Althéa :

- Vendredis 13 et 20 février 2026 à 20 h 30,
- Samedis 7, 14 et 21 février à 20 h 30,
- Dimanches 8 et 15 février à 15 h.

Vous pouvez réserver vos places à partir du 5 janvier 2026 par téléphone au 07 44 40 31 39, entre 18 h 30 et 20 h 30. Mais aussi via le site www.helloasso.com ou en scannant le QR Code.

Prix : à partir de 3,50 €.

Plus d'infos : alc.varietes.couffe@gmail.com ou via nos réseaux.

VARIÉTÉS FÉVRIER 2026



7, 8, 13, 14, 15,
20, 21 & 22
VEN.
20H30
SAM.
20H30
DIM.
15H

RÉSERVATIONS



DE 18H30 À 20H30
DU LUNDI AU VENDREDI

COUFFÉ



SALLE
ALTHÉA

TARIFS
A PARTIR DE 3,50€
COUFFÉ

Intercommunalité



Le calendrier de collecte des déchets 2026 est disponible

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) assure la collecte des ordures ménagères et emballages ménagers. Elle a lieu en porte à porte sur la majeure partie du territoire, du lundi au vendredi, sauf en cas de jour férié. Pour connaître le jour de collecte sur votre commune, référez-vous au calendrier !

L'organisation et les jours de collecte sont les mêmes qu'en 2025, à savoir :

- La collecte des ordures ménagères (bac) et des emballages ménagers (sacs jaunes) s'effectue le même jour. La collecte a lieu tous les 15 jours.
- Il n'y a pas de collecte les jours fériés. **Lorsqu'un jour est férié, la collecte est décalée d'une journée, sur l'ensemble de la semaine.** Par exemple, pour le lundi de Pâques (6 avril 2026), la collecte est décalée au mardi. Cela entraîne un décalage pour le reste de la semaine, avec la collecte du mardi effectuée le mercredi, celle du mercredi effectuée le jeudi, celle du jeudi effectuée le vendredi, et celle du vendredi effectuée le samedi.

Pour connaître le jour de collecte qui vous concerne, référez-vous au calendrier de collecte et repérez la couleur et le jour correspondants à votre commune.

Quelques rappels :

- Sortez votre bac et vos sacs jaunes la veille au soir, l'horaire de passage des camions pouvant être modifié le jour même en cas d'aléas (travaux, panne, canicule...), Présentez votre bac poignée côté route, couvercle fermé : le bac ne doit pas déborder ni être surchargé, au risque de ne pas être collecté,
- Pensez à nettoyer régulièrement votre bac pour éviter les mauvaises odeurs,
- Lorsque les sacs jaunes présentent un autocollant « refus de tri », cela signifie qu'ils ne respectent pas les consignes de tri : ils doivent donc être récupérés et triés de nouveau.

Attention : des personnes peuvent se faire passer pour des agents ou prestataires de la COMPA afin de vendre le calendrier de collecte des déchets. La Communauté de communes rappelle qu'en aucun cas ces documents ne sont payants. **Les calendriers ne sont pas distribués, le modèle est téléchargeable gratuitement.**

Retrouvez dès maintenant le calendrier 2026 en téléchargement sur le site internet de la COMPA

www.pays-ancenis.com > Déchets et recyclage > Collecte des déchets

HABITAT JEUNES PAYS D'ANCENIS

TU AS ENTRE 16 ET 30 ANS ?

Tu cherches un logement sur le Pays d'Ancenis...
Habitat Jeunes du Pays d'Ancenis répond aux besoins de logements des jeunes en mobilité professionnelle et géographique.

Habitat Jeunes du Pays d'Ancenis propose 4 résidences à Ancenis-Saint-Géron, Ligné, Loireauxence / Varades, Vallons-de-l'Erdre / Saint-Mars-La-Jaille.

Et une offre d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant sur la communauté de communes du Pays d'Ancenis.

ACCUEILLIR
les jeunes en mobilité professionnelle sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

ORIENTER
tous les jeunes afin de les aider à accéder à un logement et à y intégrer dans les meilleures conditions

ACCOMPAGNER
les jeunes vers l'autonomie à travers des actions individuelles et collectives

GÉRER
un parc de logements transitoires et diversifiés pour les jeunes en phase de préparation à la vie active

Habitat Jeunes du Pays d'Ancenis propose 4 résidences à Ancenis-Saint-Géron, Ligné, Loireauxence / Varades, Vallons-de-l'Erdre / Saint-Mars-La-Jaille.

Et une offre d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant sur la communauté de communes du Pays d'Ancenis.

HTH

URHAI

COMPA

02 40 83 23 48 • accueil@habitatjeunes-paysancenis.com • www.habitatjeunes-paysancenis.com

Citoyenneté

Rappel pour les animaux

Extrait de la réglementation en vigueur (article L211-23 du Code Rural) :

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé. **Il est interdit de laisser divaguer son animal.**

Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître
- Il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- Il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à

une chasse et si son propriétaire démontre qu'il a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

Le fait de laisser divaguer un chien peut être puni d'une amende de 150 €. Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale. D'une manière générale, le chien doit être tenu en laisse sur le domaine public.

Les chiens de 1^{ère} ou 2^e catégorie doivent obligatoirement être déclarés en mairie

Par ailleurs, si un chien vient à mordre un citoyen ou un autre animal, son propriétaire doit faire une déclaration en mairie après l'incident. Une étude comportementale pourra lui être demandée. C'est le maire, en tant qu'officier de police, qui peut décider de la suite à donner.

Par ailleurs, **il est de la responsabilité du propriétaire du chien de ramasser les déjections** de son animal sur la voie publique. C'est une question de respect envers les citoyens, et réglementée par le code pénal. Comme pour les déchets, c'est possible d'une contravention de 2^e classe. Une ville propre est plus agréable pour tous.

Enfin, **les aboiements intempestifs de chiens sont soumis aux mêmes règles que les nuisances sonores.** Le propriétaire d'un animal doit être en mesure de limiter les aboiements de son chien. En cas d'aboiements intempestifs, le maire peut intervenir et demander une étude comportementale, voire l'équipement d'un collier anti-aboiement.

Cimetière

Dans le cadre de la végétalisation du cimetière en 2023, les allées ont été ensemencées de plantes couvre-sols.

L'objectif étant de limiter l'entretien pour les agents tout en apportant fraîcheur pour les familles qui se rendent au cimetière.

Cette végétalisation s'inscrit dans un cadre plus large de préservation de l'environnement.

Nous demandons aux familles qui viennent se recueillir sur les tombes de ne pas entraver le travail des agents municipaux et prestataires.

Merci de ne pas arracher l'herbe autour des tombes.

De plus, des bacs sont mis à votre disposition pour y jeter vos déchets verts et/ou plastiques. Ces bacs sont clairement identifiés, **merci donc de respecter le tri.**



Ce qu'il ne faut pas faire !

Dépôt sauvage

Il est interdit de jeter ou abandonner ses déchets dans la rue ou espace public. De même, il est interdit de déposer ses déchets en dehors de la réglementation des collectes organisées par la Compa.

En cas de dépôt sauvage hors des lieux et procédés réglementés, le contrevenant est passible d'une amende de 38 € à 1 500 € dans le cas d'un déplacement en voiture pour transport de déchets.

Vente de calendriers

En cette période de fin d'année, c'est l'occasion pour de nombreux organismes de faire du porte à porte pour vendre des calendriers, comme par exemple les pompiers ou la Poste. Soyez vigilants, des personnes malveillantes en profitent pour se faire passer pour ces organismes. N'hésitez pas à demander leur carte professionnelle et en cas de doute, alertez la gendarmerie.

Infos diverses

MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté Égalité Fraternité

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

C'est obligatoire !

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



INSTAGRAM @sgarmees_jeunesse
LINKEDIN Direction du service national et de la jeunesse
X @DSNJeunesse
YOUTUBE @SGArmées



Locker rue Saint-Jérôme

La Poste a installé cet été des casiers accessibles 24h / 24h sur le terrain privé à côté du cimetière. Vous pouvez y déposer ou retirer vos colis selon votre disponibilité.

Pour rappel, l'accueil de la mairie n'est pas habilité à réceptionner vos colis en votre absence. Associations ou particuliers, merci de faire le nécessaire pour ne pas entraver le travail des agents municipaux.



Fermeture de la mairie

Durant les vacances de Noël, l'accueil de la mairie sera fermée les **samedis 20 et 27 décembre et 3 janvier 2026**. Merci de votre compréhension.

Recherche scrutateurs

Vous êtes disponible les dimanches 15 et 22 mars 2026 ?

La mairie recherche des scrutateurs pour les élections municipales !

Conditions requises : avoir minimum 18 ans et être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Mission : participer à partir de 18 h au dépouillement des bulletins de vote.

Pour la bonne organisation, merci de vous faire connaître en mairie avec vos coordonnées (nom, prénom, téléphone et courriel).

Inscriptions sur les listes électorales

Vous n'êtes pas inscrit pour voter à Couffé ? L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique en cas de changement de commune.



Pour pouvoir voter aux élections municipales en mars 2026, venir en mairie, avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Vous pouvez également remplir le formulaire en ligne. Rendez-vous sur service-public.fr.

ATTENTION : Vous êtes électeur à Couffé et vous avez changé d'adresse au sein de la commune ? Si votre carte d'électeur ne contient pas la nouvelle adresse, veuillez en aviser la mairie. Précisez qu'il s'agit d'un changement d'adresse sur la liste électorale de Couffé. Si votre changement d'adresse occasionne un changement de bureau de vote, une nouvelle carte d'électeur vous sera transmise.

Infos pratiques

MAIRIE

25 rue du Gal Charette de la Contrie
02 40 96 50 05

Population et État-civil

Lundi : 9h-12h et 14h-16h
Mardi au jeudi : 9h-12h30
Vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Samedi (sauf été) : 9h-12h

Urbanisme

Lundi : 9h-12h et 14h-16h
Mardi au jeudi : 9h-12h30
Vendredi : 9h-12h et 14h-16h

Salles et matériel

Lundi au vendredi : 9h-11h
Lundi et vendredi : 14h-15h

ENFANCE-JEUNESSE

École publique Hugues-Aufray
07 49 98 57 40

École privée Saint-Joseph
02 40 96 55 34

Halte-garderie Les libellules
Maison de l'Enfance rue de Bogel
06 34 04 44 43

Relais Petite-enfance
3, place de la Perretterie, Ligné
06 21 68 11 04

Couffé Animation Rurale (CAR)
Maison de l'Enfance, rue de Bogel

Accueil périscolaire

02 40 83 14 49
direction.assocar@gmail.com

Lundi-vendredi : 7h15-8h45
16h20-19h

Accueil de loisirs

Lundi-vendredi : 7h30-18h30
enfance-assocar@gmail.com

Accueil jeunesse

Salle des Fontaines, école H-A
06 59 09 49 33
Jeunesse.assocar@gmail.com

Mercredi et samedi : 14h-18

Vendredi : 18h30-20h

Vacances scolaires :

Lundi-vendredi : 14h - 18h (selon planning)

SOCIAL

ADAR - Aide à domicile

Espace Corail, 76 av. Fr. Robert,
Ancenis
02 40 09 14 40 - 06 83 36 22 20

ADT 44 - Aide à domicile

02 40 97 75 70

ADMAR - Aide à domicile

02 40 29 53 32

CLIC - Bureau infos aînés

Espace Corail, 76 av. Fr. Robert,
Ancenis
02 40 96 12 51

Maison France Services (CAF, CPAM, impôts, services de la sous-préfecture)

1, rue du Dr Bousseau, Ancenis
02 40 83 08 50
ancenis@france-services.gouv.fr
Lundi - vendredi : 9h-12h30
14h-16h30

SSIAD (Soins infirmiers à domicile)

98 rue des Marronniers, Ligné
02 51 12 26 04

Assistante sociale de Ligné

02 40 77 06 70

Pilot'âges - transport solidaire

07 68 34 99 70

Conciliateurs de justice

02 40 83 87 00 (Ancenis)
02 40 77 00 08 (Ligné)

CULTURE

Bibliothèque La Forge aux livres

7 rue Saint-Jérôme
02 44 03 20 48
Mercredi : 15h-18h
Vendredi : 16h30-18h30
Samedi : 10h-12h
Dimanche : 11h-12h30

MÉDICAL

Espace Santé de Couffé

1, impasse des Écureuils
Généralistes Dr ONG Tatiana & Dr GOBIN Maïwenn

02 52 77 99 97

cabinetmedical-couffe.fr

Pharmacie COLLIN

02 40 96 51 80

pharmaciecollin44@gmail.com

Cabinet infirmiers libéraux

V. DELAGE & A. VILAIN

07 85 36 12 05

Cabinet infirmières libérales

LEHY, OUARY, GAZON...

06 87 87 99 75 - 02 40 83 65 12

Kinésithérapeutes

02 40 83 42 41 - doctolib.fr

Diététicien L. COURBET

07 68 29 89 06

Ostéopathe G. MARTIN

07 70 54 06 99

Ostéopathe É. FOURRIER

07 78 26 13 93 - 06 03 34 43 10

Orthophonistes

02 40 98 54 31

Sophrologue

07 61 98 25 48

COMMUNICATION

Relais postal

2 place Saint-Pierre
02 40 96 50 89

Presse locale

Ouest-France

06 25 91 64 47

yannjoce.bernard@gmail.com

Écho d'Ancenis

06 72 11 36 41

lecellier.echo@hotmail.fr

Presse Océan

06 72 49 72 59

isadoudon@gmail.com

Numéros utiles

Eau potable VEOLIA

02 40 45 15 15

Centre anti-poison

02 40 16 33 60

SOS Urgences gardes d'enfants

02 51 14 18 61

Femmes victimes de violence

39 19

Message d'urgence (SMS)

114

Allo enfance en danger **119**

Prévention suicide **31 14**

Maltraitance contre

personnes âgées/

handicapées **39 77**

Lutte contre le harcèlement

30 20

Agenda

Dimanche 7 décembre
Tournoi badminton
 BLC
 8 h 30 - Salle Louis-Colas



Samedi 13 décembre
Chantier citoyen plantation de haies voie douce
 Mairie
 8 h 30 - Salle Louis-Colas

Samedi 13 décembre
Inauguration voie douce
 Mairie
 11 h - Salle Louis-Colas

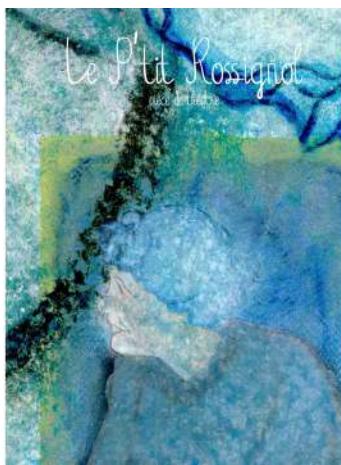
Samedi 13 décembre
Concert les Fleuves par l'Orchestre
 Mairie (commission culture)
 21 h - Théâtre Althéa



Dimanche 14 décembre
Marché de Noël
 Comité de jumelage
 10 h - 18 h - Salle Louis-Colas



Samedi 10 janvier 2026
Le p'tit rossignol
 Mairie (commission culture)
 21 h - Théâtre Althéa



Dimanche 11 janvier 2026
Vœux de la municipalité
 Mairie
 10 h 30 - Salle polyvalente

Mercredi 14 janvier
Atelier citoyen liaison cyclable
 Mairie / département
 18 h 30 - Salle des Chênes

Vendredi 16 janvier
Assemblée Générale
Au temps le dire
 20 h - Salle des Chênes
Comité des fêtes
 19 h 30 - Salle polyvalente

Février 2026
Variétés ALC
 Théâtre Althéa



Associations, merci de nous transmettre vos articles et les visuels en pièce jointe **avant le 10 janvier 2026** pour les événements ayant lieu en février et mars 2026.

Après cette date, nous ne serons pas en mesure de vous garantir la publication de vos articles.

